

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission scolaire des Laurentides adopte un budget équilibré pour l'année scolaire 2020-2021

(**Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 juin 2020**) – La direction générale de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) a adopté, le 10 juin dernier, le budget pour l'année scolaire 2020-2021. Ce budget prévoit un résultat d'exercice en équilibre, soit avec un surplus de 2 761 \$ sur des revenus totaux de plus 129 millions de dollars.

Le budget 2020-2021 a été établi notamment en fonction des règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), des critères de répartition des ressources et de l'impact de la variation des clientèles. Les priorités budgétaires viseront à atteindre les orientations et les axes du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Mentionnons qu'au cours des prochaines années, la CSL poursuivra sa recherche de moyens permettant d'équilibrer les prochains budgets, et ce, dans un contexte de maintien des compressions exigées par le MÉES et de la décroissance de la clientèle au niveau de la formation générale des adultes et du secteur de la formation professionnelle.

L'offre de services éducatifs de qualité à tous les élèves demeure au cœur des priorités de la CSL.

Le budget 2020-2021 en bref

- Budget de la CSL : 129 074 067 M \$;
- Surplus d'opérations : 2 761 \$;
- Taux de la taxe scolaire : 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Revenus de la taxe scolaire : 21 691 895 \$, incluant la subvention d'équilibre budgétaire.

-30-

Source : **Stéphanie Fournelle-Maurice**
Coordonnatrice
Service du secrétariat général et des
communications de la CSL
Tél. : 819 326-0333, poste 2006
secretariatgeneral@cslaurentides.qc.ca